

Commune de CHAMPTOCE SUR LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 07 MARS 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le sept mars à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Valérie LEVEQUE, Maire.

Etaient présents :

M. Éric PERRET, Mme Laetitia GAUTIER, M. François BOËT, Mme Françoise SOUYRI, M. Laurent DILLEU, M. Bernard FROGER, Mme Françoise PAVY, Mme Brigitte POIRIER, Mme Karine HUET, M. Mathieu CHIQUET, M. Matthieu LE RAY, M. Grégoire CROTTÉ, Mme Nelly BRINDEJONC, Mme Elise MORTIER AUDOUIN.

Etaient excusés :

M. Emmanuel CORNILLEAU a donné pouvoir à Mme Nelly BRINDEJONC,
M. Patrice ORAIN,
Mme Sonia WEISS VOISIN.

Secrétaire de séance : M. Laurent DILLEU

Convocation du 02 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 15 + 1 pouvoir

Conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 10 mars 2022.

DCM-2022-026 -3.5.8- : DENOMINATION DES VOIES DANS LE CADRE DU PLAN D'ADRESSAGE – 2EME TRANCHE

Vu les articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre. De plus, Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, le déploiement de la fibre optique, d'identifier clairement les adresses des bâtiments.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies communales,
- d'AUTORISER Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'ADOPTER les dénominations suivantes (conformément à la cartographie jointe en annexe de la présente délibération).

NOUVELLE DENOMINATION		CARACTERISATION DE LA DENOMINATION	NUMERO DE PLAN ANNEXE
Type de voie	Nom de la voie		
Route	de Beauchêne	Création	1
Route	de Saint-Sigismond	Création	1
Route	de Villemoisan	Création	1
Route	du Hardas	Création	1
Chemin	de la Grande Vigne	Création	2
Route	de la Barbée	Création	2
Route	de Bitoire	Création	2
Route	de Vauboisseau	Création	2
Rue	du Mille	Création	2
Route	de Boisé	Création	3
Route	de la Tidoire	Création	3
Route	de Losse	Création	3
Route	de Tout Fleuri	Création	3
Route	du Prieur	Création	3
Chemin	de Malnouet	Création	4
Route	de la Motte	Création	4
Route	de la Moulinerie	Création	4
Route	de la Piollerie	Création	4
Route	de Malnoue	Création	4
Chemin	de la Bouillère	Création	5
Chemin	de la Musse	Création	5
Chemin	du Petit Moulin	Création	5
Route	de Haie Rouge	Création	5
Route	de la Pavarie	Création	5
Route	des Suvinières	Création	5
Chemin	de la Sinauderie	Création	6
Route	de la Bretonnerie	Création	6
Route	de la Raterie	Création	6
Chemin	de la Rebillarderie	Création	7

Envoyé en préfecture le 25/03/2022

Reçu en préfecture le 25/03/2022

Affiché le

ID : 049-214900680-20220307-DCM2022026-DE

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Valérie LEVEQUE

